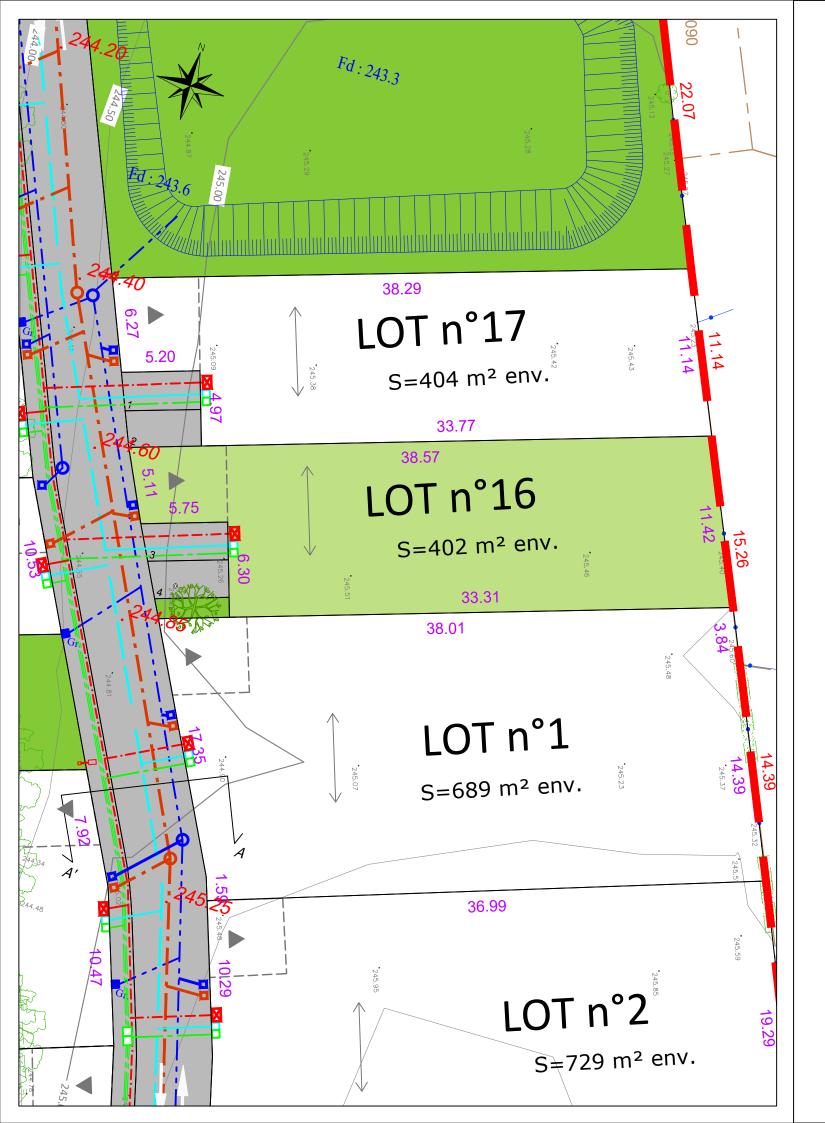
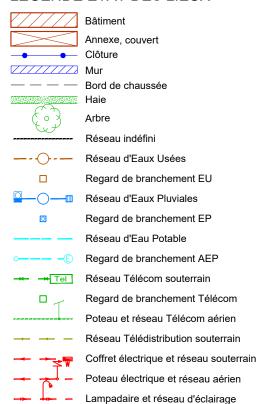
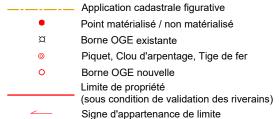
ENT DE L'AIN	
CONDEISSI	SIAT
nt du quartier DE L'IRANCE" ville Les Dames - RD	
E PROVIS	
RENCES CADASTRA : "Au Village" n et Parcelle : B n°796p	
situation: 1/2000 6A Bn° 792	Lot n°16
C n° 638 C n° 425	° 425 Cn° On
C n° 425 Commentaires	° 425 Cn° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° °
CH 636	° 425 7° 7° 9° 9° 9° 9° 9° 9°
Commentaires	° 425 7° 7° 9° 9° 9° 9° 9° 9°
Commentaires	oire Nom Terrain AS
Commentaires	oire Nom



LEGENDE ETAT DES LIEUX



LEGENDE FONCIER



LEGENDE PROJET

Périmètre

Emprises cessibles
Voirie (enrobé)
Trottoir (enrobé silico-calcaire)
Stationnements (enrobé)
Espaces verts

Arbres plantés par l'aménageur
Bloc boîtes aux lettres
Candélabres
.245.50 Altitude du projet

Aire d'accès non clôturée à créer (accès au choix pour le lot 9)

Sens du faîtage principal

Arbres à conserver (abattage autorisé pour la création des accès)

Aménagement paysager linéaire à créer

RATTACHEMENTS:

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie: Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées,

Définie par système GPS.

NOTA:

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Les cotes et surfaces figurant sur ce plan sont indicatives. Elles seront définitives après bornage du terrain.
- L'acquéreur doit consulter le plan de composition, le règlement de lotissement et le Plan Local d'Urbanisme avant tout établissement de projet sur un lot.
- L'emplacement des réseaux est donné à titre indicatif et est susceptible d'être modifié suite à des impératifs de chantier.
- Seul le plan de récolement des travaux indiquera les éléments définitifs de réseaux.